

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la séance du 20 février 2018

**Présents** : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Josiane MAILHOL, Thierry CADENAT, Henri PEJOUAN.

**Absents** : Patricia ASSEMAT. Jérôme COURTESOLE, Jérôme PUJOL, Stéphanie PIERRE, Valérie CAMERIN, Laurent VERGER.

**1) Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) – PADD** : il est fait présentation des relevés de conclusion des réunions de travail en vue de la rédaction du plan de développement durable (PADD) - à savoir atelier n° 1 sur la démographie, l'habitat, le logement, la gestion économique de l'espace et atelier n° 2 sur l'économie, l'économie agricole, les transports, la mobilité, les réseaux.

**2) Projet d'aménagement du boulevard Gambetta et de la place Carnot** : il est présenté l'esquisse réalisée par le bureau d'architectes Courtiade-Guégan, dans la continuité du schéma directeur Coeur de village et en vue de la réalisation de l'avant-projet sommaire de l'aménagement du boulevard Gambetta et de la place Carnot. Les options suivantes sont retenues : rue Barbacane en sens unique de la place Carnot vers la RD 6113, place Carnot devant la mairie à aménager, avec places de stationnement et mail central, place Carnot au débouché du boulevard Gambetta à conserver vide d'aménagements, pour conserver l'offre de places de stationnement et l'espace dédié à la fête foraine, réduire l'espace piétonnier et la place devant le n°1 (médecin).

**3) Chaufferie et réseau de chaleur bois – Consultation et appel d'offres** : le conseil municipal valide le projet de chaufferie et réseau de chaleur bois pour les écoles, restaurant scolaire et bâtiment ALSH, et le choix d'implanter la chaufferie bois dans l'ancien local pétanque ainsi que le budget prévisionnel des travaux et de maîtrise d'œuvre arrêté à la somme de 369 142 € TTC, autorise Monsieur le Maire à demander à l'Europe (FEDER), à la Région Occitanie, au Conseil Départemental de l'Aude ainsi qu'à l'ADEME des subventions pour la réalisation de cet investissement, à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et l'appel d'offres pour les travaux et à signer toutes les pièces administratives, comptables et marchés à intervenir dans le cadre de cette étude, de ces travaux et de cette maîtrise d'œuvre.

**4) Projet d'aménagement et d'agrandissement du restaurant scolaire – Maîtrise d'œuvre** : suite à la séance du 09 novembre 2017, où le choix a été fait, dans le cadre de l'agrandissement et de la réhabilitation du bâtiment destiné à accueillir la restauration scolaire, d'opter pour la confection de repas sur place au lieu d'une livraison en liaison froide, le conseil municipal décide de lancer le projet d'aménagement et d'agrandissement du restaurant scolaire, autorise le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre, à demander à l'État (DETR, DSIL) au PETR Pays Lauragais (DSIL), à la Région Occitanie, au Conseil Départemental de l'Aude ainsi qu'à l'ARS des subventions pour la réalisation de cet investissement.

**5) Acquisition foncière pour la création de jardins familiaux** : pour faire suite à la séance du 9 novembre 2017, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle AE83, d'une superficie de 1 303 m<sup>2</sup> au prix de 910 € (prix de référence SAFER), frais de notaires en sus à la charge de la commune, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, comptables et acte notarié à intervenir dans le cadre de cette acquisition et dit qu'une convention de mise à disposition du foncier sera passée entre la Commune et l'association qui aura la charge de la gestion et l'organisation des jardins familiaux.

**6) Ouverture de crédits avant vote du budget 2018** : le conseil municipal autorise le Maire à engager, avant le vote du budget 2018 pour permettre la réalisation et le règlement des investissements, les montants suivants : 8 200 € imputés à l'article 2188 sur l'opération 21 – Cœur de village, 6 800 € imputés à l'article 2152 sur l'opération 11 – Travaux de voirie et 5 000 € imputés à l'article 2188 sur l'opération 46 – Matériels et mobiliers divers

#### **4) Questions diverses :**

\* **Courrier de la Commune de Cabrespine – Participation des Communes aux frais de gestion de l'école** : lecture faite du courrier en date du 06/02/2018, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation aux frais de fonctionnement de la MECS « Le Rayon de Soleil », compte tenu que la Commune de Villepinte possède une école primaire et un service de restauration scolaire dont les capacités d'accueil sont suffisantes.

\* **Demande d'aide financière d'une administrée pour la réalisation d'un stage à l'étranger** : le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande d'aide financière pour un stage à l'étranger formulée par une étudiante résidant dans la Commune.

\* **Compteur Linky** : un administré a adressé un courrier par lettre recommandée pour faire connaître son refus relatif à l'installation d'un compteur Linky en remplacement de son compteur EDF actuel. Monsieur le Maire rappelle qu'en la matière seul le Syaden est compétent : le courrier sera communiqué dans les meilleurs au syndicat des énergies audois.

\* **Subventions aux communes pour l'investissement des infrastructures et équipement "Eau"** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux mesures gouvernementales, le budget des Agences de l'Eau est fortement ponctionné et qu'en conséquence le montant des subventions jusqu'à présent allouées aux Communes risque d'être revu à la baisse. Dans ces conditions, le Conseil Départemental se voit contraint de repousser la date d'attribution et de notification des subventions afin de tenir compte des arbitrages.

\* **Rythmes scolaires** : suite au dernier conseil d'école en date du 30 janvier 2018, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a suivi l'avis les parents d'élèves élus qui se sont prononcés favorablement pour le retour de la semaine de 4 jours d'école dès la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. La DASEN en a été avertie par courrier en date du 06 février 2018. Il est précisé que la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère, compétente en matière de petite enfance-jeunesse, proposera un accueil de loisirs dont les modalités restent encore à définir.

\* **Marché de plein air** : Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu des administrés souhaitant mettre en place un marché de plein air proposant la vente de vêtements, bijoux, produits maraîchers et produits de bouche.

\* **Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC)** : Monsieur le Maire explique que des administrés, redevables de la PFAC, ont lancé une procédure de contestation pour ne pas acquitter de cette participation. La préfecture de l'Aude a été à cette occasion saisie par les redevables et le Représentant de l'État a rejeté cette requête compte-tenu du caractère légal de la mise en place de la PFAC et ainsi que de ses modalités d'exercice. Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère implique de fait que la PFAC est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 votée et recouvrée par l'intercommunalité.

\* **Marché nocturne** : un marché nocturne organisé par l'Office du Tourisme de Fanjeaux se tiendra le 18 juillet 2018. Ce marché vise surtout à promouvoir les produits régionaux.

\* **Soirée sous les étoiles et soirée cinéma plein air** : la soirée sous les étoiles aura lieu le 07 juillet 2018 au parc municipal et la soirée cinéma plein air le vendredi 6 juillet 2018 au Parc Municipal. Lors de la prochaine commission "Animation", les associations seront invitées et interrogées pour savoir si elle souhaite participer à cette soirée. La commission envisage la projection d'un film dans le courant de l'hiver.

\* **Ateliers art créatif** : l'atelier floral organisé le samedi 9 décembre 2017, en partenariat avec le réseau de lecture publique, à la Médiathèque de Villepinte a connu un réel engouement, les 11 participants (dont un ado de 14 ans) ont été ravis de cet après-midi créatif ; un autre atelier d'art floral le samedi 28 avril 2018 à la Médiathèque avec pour thème "Pâques ». L'organisation d'un atelier aromathérapie a été proposée à la commission "Animation". Le thème serait "aromathérapie et émotions" d'une durée de 2 heures, pour un effectif de 15 personnes maximum. Le contenu de l'intervention portera sur la découverte de massage des mains, création d'une huile de massage avec des huiles essentielles fournies et conseils personnalisés. La commission a retenu cet atelier qui pourrait avoir lieu en octobre 2018, car la médiathèque propose un atelier bien être dans les mois à venir.